



Communauté
de communes
**LACQ-
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 11/10/2021

Reçu en préfecture le 11/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20211008-DPCCLO_2021_301-DE

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

Le Président :

Vu la délibération du 17 juillet 2020 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu la demande déposée par la SARL Mickaël CORTINHAS de reprendre en son nom la convention d'occupation précaire et d'accompagnement signée le 29 juin 2021 avec l'entreprise individuelle Mickaël CORTINHAS pour le bureau n° 11 à la pépinière d'entreprises à Artix, Rond-point de l'Autoroute A64-Sortie 9- 920 Avenue de l'Aulouze 64170 ARTIX à partir du 1^{er} juillet 2021.

DECIDE

Article 1 : de conclure à partir du 1^{er} octobre 2021, un avenant à la convention d'occupation précaire et d'accompagnement signée le 29 juin 2021, avec l'entreprise individuelle Mickaël CORTINHAS, pour le bureau n° 11 à la pépinière d'entreprises à Artix, Rond-point de l'Autoroute A64-Sortie 9 - 920 Avenue de l'Aulouze 64170 ARTIX, pour l'entreprise individuelle Mickaël CORTINHAS, exerçant son activité d'architecte d'intérieur sous le nom commercial de ARCHI'M, Mickaël CORTINHAS ayant désormais créée la SARL Mickaël CORTINHAS immatriculée au RCS de PAU sous le numéro SIRET 90370219900014. La SARL souhaite reprendre en son nom la convention d'occupation précaire initiale.

Article 2 : de préciser que l'avenant prendra effet le 1^{er} octobre 2021 pour la convention initialement signée le 29 juin 2021 sans changer la durée initiale de la convention, sous réserve de fournir un extrait Kbis et une attestation d'assurance pour ledit local.

Article 3 : les autres articles restent inchangés et suivent les évolutions actées lors de sa signature en juin 2021.

Fait à Mourenx, le 8 octobre 2021

Patrice LAURENT

